

24 Juin 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 JUIN 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL – Jean-Paul BONNAUD -- Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Didier CONNES – Alexis DURANTET – Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET - Philippe DURON – Murielle MONGUILLON.

Absente excusée: Sandrine DOMINGUES

Secrétaire : Daniel GROSBELLET

**2015-06-01 Règlement intérieur du service périscolaire**

Monsieur le maire présente le budget prévisionnel du service établi par le groupe de travail « garderie » composé d'élus.

Il rappelle que le conseil avait validé la création d'un poste d'animateur pour 19h20/semaine et l'augmentation du temps de travail de la cantinière qui s'occupera également de la garderie.

A partir de ce cadre, le budget prévisionnel annuel s'élèverait en dépense à 24 269 € et en recettes à 13 250 € avec une subvention communale de 8 000 €. La différence constituera donc le coût du service appliqué aux familles. Le tarif est donc constitué d'un forfait journalier annuel (d'un maximum de 260 € par an par enfant) et d'un tarif exceptionnel (matin = 1.5 € / étude ou TAP = 2 € / soir ou merc = 2 €)

Il donne des exemples de tarification.

Ouïe le projet de règlement lu par M. DURON Philippe,

Après avoir apporté quelques précisions (forfait annuel, modalités de paiement, récupération des enfants après décharge de responsabilité)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres:

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 02/07/15  
publication le 03/07/15

- APPROUVE le règlement du service périscolaire applicable aux usagers de l'école maternelle et élémentaire à compter du 1er septembre 2015.

**2015-06-02 Règlement intérieur de la cantine scolaire**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment les articles L 212-4 et L 212-5,

Vu le décret n° 2006-753 du 29/06/06 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Après lecture du projet de règlement par M. RENAUD Eddy,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents (13 pour – 1 contre):

24 Juin 2015

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 02/07/15  
publication le 03/07/15

- APPROUVE le règlement intérieur de la cantine scolaire applicable aux usagers de l'école maternelle et primaire à compter du 1er septembre 2015.

Précisions : des délais seront imposés avec des sanctions financières s'ils ne sont pas respectés, à savoir + 1 € le repas si l'enfant n'est pas inscrit, et repas restant du si pas d'annulation.

**2015-06-03 Création de la régie service périscolaire**

Monsieur le maire informe les membres du conseil que pour une meilleure gestion du service périscolaire incluant les études, les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et la garderie et afin de faciliter l'encaissement des recettes (chèques/espèces) auprès de la mairie, il conviendrait de créer une régie de recettes.

Cette dernière pourrait prendre effet au 1<sup>er</sup> septembre 2015, date de la rentrée des élèves à l'école, après avis de la trésorière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 02/07/15  
publication le 03/07/15

- APPROUVE la création d'une régie de recettes pour le service périscolaire.
- DIT qu'elle sera effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015
- AUTORISE le maire à établir l'acte constitutif de la régie
- AUTORISE le maire à procéder à la nomination du régisseur

**Programme voirie 2015**

La commission voirie a ouvert les plis le 20 juin 2015 et a attribué le marché à Eurovia pour un montant de 27 984.30 € HT.

Considérant que l'estimatif était de 41 560.50 € HT, le conseil décide de rajouter la réfection de la voirie sur le reste du chemin de La Marande pour un montant HT de 13 545.60 €.

**2015-06-04 Programme voirie 2016**

Monsieur le Maire présente le choix de la commission voirie réunit le 20 juin 2015, concernant les chemins suivants VC 5 (Rte de St Forgeux) pour 24 130 € HT et VC 8 (Jarnotière) pour 28 230 € HT soit un montant total de **52 360 € HT** (62 832 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

**Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 02/07/15  
publication le 03/07/15

- ACCEPTE les devis estimatifs présentés ci-dessus pour un montant total HT de 52 360 €.
- SOLLICITE du Conseil Général une subvention au titre du programme de voirie communale & rurale 2016.

**Lotissement Le Domaine du Chêne**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du syndicat des copropriétaires du lotissement souhaitant que la commune reprenne les parties communes du lotissement car c'est une

24 Juin 2015

charge trop lourde pour les copropriétaires (manque de moyen matériel) notamment pour assurer l'entretien du bassin de rétention qui se trouve à l'entrée du village.

Le conseil décide dans un premier temps de faire cet entretien 2 fois par an et de se renseigner sur les modalités de reprise des parties communes (délais, procédure, conditions.....)

### **Chemin rural Chez Renaud**

Suite au problème de sécurité évoqué lors du dernier conseil (passage étroit pour véhicules lourds tels que tracteur ou grumiers), la commission voirie a été voir sur place et a proposé une solution au riverain : tomber l'angle de la grange (en fonction du coût des travaux)

Le propriétaire n'a pas donné encore son avis.

### **COCA**

Il convient de continuer le programme sur 2016-2017 par un nouvel appel d'offres d'ici la fin de l'année.

Les travaux restant à faire sont :

- les trottoirs de la RD 4 : \* ( de Mme Duverger à la Croix Mission) pour environ 31 000 € mais problème du renouvellement de la canalisation de l'égout qui n'est pas au programme de la Roannaise de l'Eau.

\* Vers chez M Bonnaud pour un coût estimé de 12 000 €

\* Rte de ST Germain des 2 côtés pour 53 155 €

\* la route de Roanne pour 108 557 € (du ralentisseur à M Gaune Mickaël)

A titre expérimental, des emplacements de stationnement seront matérialisés prochainement sur la route avec installation de bornes et sens prioritaire.

M. Bonnaud signale qu'il n'y a jamais eu de problème sur cette route et est contre cette expérimentation.

### **2015-06-05 Mission Maîtrise d'œuvre COCA – phase 2 (Bureau Réalités)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la proposition du Bureau d'Etudes Réalités concernant la mission de MO pour continuer la phase 2 de l'aménagement de la traversée du Bourg dans le cadre du COCA.

Elle s'élève à 13 200 € HT du montant total estimé des travaux 2016-2017.

Les éléments de cette mission sont le projet – la préparation du document de consultation des entreprises – l'analyse des offres – le visa – la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

#### **Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 02/07/15  
publication le 03/07/15

- ACCEPTE la proposition de maîtrise d'œuvre du Bureau REALITES pour la phase 2 de l'aménagement de la traversée du Bourg pour un montant HT de 13 200 €.

- DIT que les crédits seront inscrits au budget au c/2315-137

### **Salle multi-usages Eugénie Thévenet**

Les travaux ont démarré avec l'arrivée du maçon depuis environ 2 semaines : mise en place de la rampe, remblaiement sol intérieur pour remise à niveau, création sanitaires ....

24 Juin 2015

Les entreprises de charpenterie et menuiserie devraient intervenir la semaine prochaine.

### 2015-06-6 Application du droit des sols – instruction

Monsieur le Maire rappelle la délibération de principe du 10/02/2015 confiant à la commune de Renaison, l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Une convention a été établie entre les 2 communes mentionnant les droits et obligations de chacune.

Ouï cet exposé, le conseil, à l'unanimité des membres du conseil :

#### **Accusé de réception**

Réception en sous-Préfecture  
de Roanne 02/07/15  
publication le 03/07/15

- ACCEPTE ladite convention avec la commune de Renaison pour l'instruction des autorisations du droit des sols
- AUTORISE le maire à signer la convention

### Comité des fêtes

Il demande la mise à disposition (financière ou non) de la Grange (ancien local technique) car l'association a un problème de stockage au nouveau local technique et de plus il y a multiplicité des lieux de stockage.

Il est précisé que la Grange était louée 150 €/mois jusqu'à aujourd'hui et n'a pas été remise en location.

Cette mise à disposition ou location ne pourrait-elle pas servir à d'autres associations ? Aucune autre n'en a fait la demande.

Le conseil vote à bulletin secret le montant d'une location annuelle : sur 14 votes : avec 1 abstention, 4 sont pour 500 €, 3 pour 600 €, 1 pour 700 €, 3 pour 800 €, 1 pour 900 € et 1 pour 1000 €. La moyenne se monte donc à 677 €/an (56 €/mois)

Le conseil décide de proposer une location annuelle de 650 €.

### Questions diverses

M. Duron donne le compte rendu du conseil d'école :

- Jeudi 02 juillet : projection du film de la classe découverte
- Rentrée 2015 : 110 élèves (seuil d'ouverture à 112) – il n'y a pas eu de réponse du conseil municipal quant à l'ouverture d'une classe supplémentaire pour un an
- Rentrée 2016 : prévision à 120 élèves (10 CM2 partant et 20 PS entrant) donc faire la demande d'une classe provisoire supplémentaire – l'école de Noailly est donc sous surveillance de l'inspection académique - Une réorganisation des locaux serait à prévoir -
- Le directeur a déploré l'évolution de l'ambiance entre la mairie et les enseignants
- Des petits travaux à prévoir en maternelle ☞ *voire avec l'enseignante de maternelle*
- Possibilité de peindre une classe ? changer les tableaux de GS/CP (voir tableau magnétique) ☞ *voire peinture pour tableau*
- des modifications de cycles auront lieu à la rentrée prochaine (les GS feront partie des maternelles)

Il n'y a pas de compte rendu pour le spectacle inter CCAS qui a réuni environ 400 personnes.

Il est demandé des volontaires pour aider les agents à monter l'abri dans la cour de l'école et démolir le garage : travaux prévus le mardi 07 juillet à 14 h.

La séance est levée à 23 h 15